

l'Ouest. Nous devons faire preuve de dynamisme et, à titre d'exemple, regardons ce qui s'est produit l'année dernière. Il y a un peu plus d'un an, les réserves mondiales de blé étaient de 3 milliards de boisseaux. Les nôtres au Canada, c'est-à-dire le blé entreposé dans les fermes, dans les entrepôts et dans les élévateurs, étaient d'environ 1.5 milliard de boisseaux, soit la moitié des réserves mondiales. Pourquoi le gouvernement a-t-il mis en œuvre un programme visant à réduire les emblavures? Nous avons la moitié des réserves mondiales de blé et pourtant nous ne comptons que pour seulement quelque 15 p. 100 de la production mondiale. Il y a sûrement quelque chose qui ne tourne pas rond dans nos programmes de vente.

• (3.40 p.m.)

M. Horner: Bravo!

M. Stewart (Marquette): Voyons maintenant notre marché des provendes, monsieur l'Orateur. Il y a un peu plus d'un an, notre production avait baissé à environ 2 p. 100 de tout le marché mondial. Le prix de l'orge est tombé de 20 ou 23c. en un jour, à tel point que, pour reprendre notre part du marché, le gouvernement a dû commencer à vendre notre grain à des prix dérisoires. Pour exécuter nos commandes ce printemps-ci, le gouvernement a dû relever le prix de 10c. le boisseau parce que les céréaliculteurs ne pouvaient plus se payer le luxe de livrer leur orge aux élévateurs. Ils faisaient beaucoup plus en le vendant pour 85c. le boisseau aux meuneries, et ce prix dépassait de beaucoup ce qu'on leur aurait payé à l'élevateur, même en incluant leurs derniers versements.

Puisque nous parlons de commercialisation, puis-je demander ce que nous faisons, par exemple, au sujet du marché du bœuf au Japon? Sauf erreur, dans ce pays, le bœuf se vend jusqu'à \$5 ou \$6 la livre au détail. Ne pourrions-nous pas vendre notre bœuf \$2 la livre pour nous assurer une plus grande part du marché dans ce pays. On n'en a rien dit.

J'ai appris avec inquiétude en octobre dernier, en lisant le rapport économique mensuel du ministère de l'Agriculture, que, selon le ministre (M. Olson), le Canada importait plus qu'il n'exportait de produits agricoles. Nous sommes censés être une nation agricole et voilà que le ministre fait une déclaration de ce genre. En même temps, le gouvernement a dit à bon nombre d'agriculteurs de l'Ouest du pays de ne pas semer de grain et de chercher à diversifier leurs cultures. Au lieu de présenter une mesure comme celle-ci, dont l'objet est de modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, le gouvernement devrait informer les cultivateurs bien avant les semences des produits à cultiver et des perspectives du marché. Il faudrait faire plus de recherche en matière de commercialisation et mieux orienter les cultivateurs. Ceux-ci devraient savoir dans quelle direction nous nous dirigeons. Le gouvernement n'a pas dit aux agriculteurs où nous allons à l'heure actuelle.

Une autre chose qui m'a préoccupé, c'est la Commission canadienne du blé, que nous apprécions tous en principe. Pourtant, qu'a-t-elle accompli ces dernières années en fait de ventes?

Une voix: Il y a eu intervention du gouvernement dans ce secteur.

[M. Stewart (Marquette).]

M. Stewart (Marquette): Oui. J'ai envoyé, à chacun des agriculteurs de ma circonscription, un questionnaire qui demandait entre autres choses: «Êtes-vous satisfait des réalisations de la Commission canadienne du blé au cours de l'année dernière?» La plupart ont répondu «non» et j'en ai été étonné. Il fut un temps où tous les cultivateurs de l'Ouest n'avaient qu'à se louer de la Commission canadienne du blé. A l'heure actuelle, par suite de l'intervention et des politiques du gouvernement, la Commission a à peu près les mains liées, ce qui l'a placée dans l'impossibilité de mettre en œuvre des programmes de commercialisation dynamiques. Mon argument principal est le suivant: au lieu de présenter une mesure législative prévoyant des paiements anticipés, comme celle qui est à l'étude—et nous sommes tous conscients qu'il faut aux agriculteurs un fonds de roulement, bien que dans le passé, l'argent et le crédit aient été trop facilement mis à leur disposition—le gouvernement devrait s'attaquer à la racine du problème et mettre en œuvre des politiques de commercialisation dynamiques. Plus tôt le gouvernement s'en rendra compte, plus tôt on pourra remédier à la situation qui existe dans l'Ouest du Canada.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, jusqu'ici un aspect particulier de la mesure a été passé sous silence; j'aimerais en traiter brièvement. Dans ce bill-ci, comme dans d'autres, nous voyons que le programme tout entier du ministre responsable de la Commission du blé est orienté vers la réduction du volume de céréales dans les entrepôts commerciaux. Comment cette observation s'applique-t-elle au bill C-239? Si nous devons en réduire le volume de 200 à 250 millions de boisseaux, il faudra en entreposer davantage sur les fermes, cela va de soi. Les cultivateurs font la moisson seulement une fois l'an, habituellement à l'automne. En Alberta on récolte le seigle parfois en juillet; pourtant en général, on fait la moisson à l'automne, même si on la fait parfois au printemps. Comme toutes les céréales ne peuvent être vendues au cours du mois où on les récolte, il faut en entreposer une partie. Si le gouvernement fait adopter une mesure tendant à réduire l'entreposage commercial, aussi sûrement que la nuit suit le jour, de plus grandes quantités de céréales seront entreposées sur les fermes. Dans ce cas, nous devons voir comment le faire avantageusement pour les cultivateurs. Autrement dit, comment en tireront-ils le meilleur parti possible financièrement?

Le ministre a déclaré que la loi prévoyant les avances était censée stimuler la culture du blé en prévoyant une avance de \$1 le boisseau, sans intérêt, pour du grain probablement entreposé à la ferme. Il a dit que cela présentait des inconvénients, et que le gouvernement, par la suite, n'avait accordé que 70c. le boisseau pour l'orge et 40c. le boisseau pour certaines autres céréales. Comme le rapporte le *hansard* à la page 5491, il a déclaré que ces prix étaient basés sur le prix initial des diverses céréales et sur le nombre de livraisons effectives ou prévues de toute espèce de céréale. En dépit de cette déclaration, on nous demande d'adopter un projet de loi qui n'en dit pas long si ce n'est: Fiez-vous au gouverneur en conseil. Selon l'article 7, ce dernier peut déterminer le montant de l'avance pour les diverses récoltes. Il fixera à quel moment le montant sera avancé. En d'autres termes, un mois on pourra toucher une avance de \$1 et le mois suivant, elle ne sera que de 50c. Un mois plus tard, si